



**Mesures organisationnelles et sanitaires temporaires en vue de la  
réouverture au public des installations aquatiques du « Centre  
Sportif de Schiffflange » dans le cadre de la crise sanitaire liée au  
Covid-19**



**18/06/2020**

**Introduction**

Le présent guide a pour objectif de préparer la réouverture au public des installations aquatiques du Centre Sportif en toute sécurité, en vue de la levée de la fermeture générale des piscines au Luxembourg par le Conseil de Gouvernement.

Dans le cadre des règles d'hygiène et de santé publique temporaires, mises en place par le Gouvernement pour éviter la propagation du Covid-19, différentes mesures de sécurité organisationnelles et sanitaires doivent être prises, notamment en ce qui concerne l'organisation des flux des usagers, afin de garantir le respect des gestes barrière (distanciation sociale, port du masque, désinfection des mains, etc.) tant pour le public que pour le personnel du Centre.

Cet ensemble de mesures constitue le cadre de la première phase de reprise progressive des activités, en complément du respect des gestes barrière et de la distanciation sociale par tous les usagers.

Des actions de sensibilisation du public (information, affichages, pictogrammes, etc.) seront mises en place pour encourager les clients à adopter un comportement responsable à tout moment.

Dans un contexte de surveillance renforcée, il doit de plus être veillé à ce que les recommandations liées à l'organisation du travail des employés en cette période de crise sanitaire soient respectées au mieux (notamment le travail en équipes fixes), alors que la pénurie d'instructeurs de natation limite fortement les effectifs disponibles.

Il est à préciser que ce guide se concentre uniquement sur l'accueil du grand public. Dans une première phase, l'organisation présentée dans ce guide répond aux restrictions et recommandations en vigueur actuellement, sous réserve d'adaptation ultérieure en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales, notamment au fur et à mesure de la levée des restrictions, ainsi que des recommandations du Ministère de la Santé pour ce domaine d'activité spécifique.

## **I. Mesures générales liées à l'accueil du public au Centre Sportif**

En complément du respect des gestes barrière par tout usager et employé, un ensemble de mesures a été développé en application des restrictions actuelles. Ces mesures feront l'objet d'adaptations en fonction des décisions du Conseil de Gouvernement dans le cadre de sa stratégie nationale de déconfinement.

### **a. Port du masque**

D'une manière générale, le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du Centre Sportif.

Il ne pourra être ôté que pour la pratique de la natation et la prise de douche. En dehors de ces cas spécifiques, le masque devra être porté en permanence.

### **b. Désinfection des mains**

La désinfection des mains par les usagers avec du gel hydroalcoolique est de rigueur.

Cette désinfection est notamment requise à l'entrée du Centre Sportif ainsi qu'avant et après le passage aux toilettes.

Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont mis à disposition des clients dans les différents espaces.

### **c. Respect de la distanciation sociale**

Dans la mesure du possible la distanciation sociale de 2 mètres est à respecter dans les installations du Centre Sportif.

Ceci est aussi applicable pour toutes les installations du Centre Sportif, et ce également dans les circulations, les vestiaires, les douches, les zones de repos ainsi qu'au bord du bassin.

### **d. Mesures d'hygiène renforcées**

La fréquentation du passage de l'équipe de nettoyage sera augmentée pour nettoyer et désinfecter de façon régulière les éléments les plus touchés par le public (poignée de porte, robinetterie, etc.).

De plus une interruption de l'activité de 30 minutes est prévue plusieurs fois par journée pour la désinfection des installations et des vestiaires utilisés. L'organisation par créneau horaire (voir sous h.) permet de planifier ces interventions supplémentaires de l'équipe de nettoyage.

De surcroît, l'apport d'air frais par la ventilation sera augmenté au maximum par la société en charge de la conduite des installations techniques.

### **e. Organisation des flux des usagers**

Les flux des usagers seront organisés de façon à éviter au maximum les croisements et les rassemblements des clients. C'est pourquoi un circuit prédéterminé est prévu afin d'éviter le croisement des usagers, tant à l'entrée qu'à la sortie du Centre.

Le sens de circulation est matérialisé par des pylônes, des barrières, des affiches ainsi que des marquages au sol.

### **f. Inscription et accès aux installations**

Afin de pouvoir contrôler le flux des clients dans les différentes espaces il est primordial de connaître l'horaire de l'arrivée et du départ de chaque client. Par conséquent l'accès au Centre Sportif ne pourra se faire que sur inscription préalable par téléphone, dans une première phase.

L'entrée directe des abonnés, sans passage à la caisse au préalable, est suspendue. Tout client devra donc se présenter d'abord à la caisse avant d'accéder aux installations. Ceci permettra, entre autre, d'informer les clients de façon régulière des règles à respecter au Centre Sportif.

Le passage entre la piscine et la pelouse sera fermé.

Le client n'aura donc pas la possibilité de circuler en plain air, l'inscription se limite uniquement à l'accès du bassin de natation.

**g. Limitation de la fréquentation maximale**

Afin de permettre le respect de la distanciation sociale dans les différentes installations (y compris les vestiaires et les douches), la densité de clients au Centre Sportif devra être considérablement réduite. Les détails sur les capacités maximales par espace sont précisés sous II.

**h. Organisation de l'activité par créneau horaire**

L'accès au Centre Sportif sera organisé par créneau horaire de 2 heures.

Entre chaque créneau horaire une période de 30 minutes est dédiée à un nettoyage supplémentaire des installations.

**i. Adaptation de l'âge d'accès pour un enfant non accompagné**

En vue de l'application stricte par les usagers des gestes barrière et des mesures de distanciation sociale à tout moment et en toutes circonstances, les enfants de moins de 16 ans devront être accompagnés d'un adulte responsable pour accéder à la piscine.

**j. Formation du personnel**

Une formation continue sera prévue pour le personnel en vue d'une bonne exécution des règles mises en place. Les collaborateurs devront également être formés à sensibiliser les clients au respect des gestes barrière, alors qu'un relâchement est possiblement à craindre dans le cadre d'une activité de loisir (p.ex.: discussions au bord des bassins, rassemblements sans respect de la distanciation sociale, etc.).

**k. Paiement sans contact**

Les paiements sans contact, ou une carte bancaire seront encouragés.

## **II. Mesures spécifiques concernant le fonctionnement du Centre Sportif (piscine)**

### **a. Mise en place de créneaux horaires (sur réservation)**

**- Lundi : nettoyage et désinfection approfondi tous les lundis matins**

**- Mardi : 5 créneaux horaires de 2 heures**

- 09h00-10h00
- 11h30-13h30
- 14h00-16h00
- 16h30-18h30
- 19h00-21h00

**Mercredi : 5 créneaux horaires de 2 heures**

- 09h00-10h00
- 11h30-13h30
- 14h00-16h00
- 16h30-18h30
- 19h00-21h00

**Jeudi : 5 créneaux horaires de 2 heures**

- 09h00-10h00
- 11h30-13h30
- 14h00-16h00
- 16h30-18h30
- 19h00-21h00

**Vendredi : 5 créneaux horaires de 2 heures**

- 09h00-10h00
- 11h30-13h30
- 14h00-16h00
- 16h30-18h30
- 19h00-21h00

**Samedi : 5 créneaux horaires de 2 heures**

- 09h00-10h00
- 11h30-13h30
- ➔ **Piscine réservée au groupes/familles**
- 14h00-16h00
- 16h30-18h30

**Dimanche : 5 créneaux horaires de 2 heures**

- 08h00-10h00
- ➔ **Piscine réservée au groupes/familles**
- 10h30-12h30

Note importante :

**Le bassin est à quitter une demi-heure avant l'heure indiquée pour se doucher et s'habiller.**

### **b. Organisation des vestiaires et gestion des flux des usagers**

Un plan de circulation et d'attribution des vestiaires individuels a été élaboré pour éviter les croisements et pour réguler les flux des usagers.

L'attribution des vestiaires individuels ainsi que des casiers est organisée de façon à pouvoir respecter à tout moment les mesures de distanciation sociale. Au niveau des douches collectives plusieurs douches seront mises hors service pour garantir une distance de 2 mètres entre les clients.

A son arrivée, chaque usager se verra indiquer un numéro de vestiaire individuel, ainsi qu'un numéro de casier. Le même vestiaire sera aussi à utiliser à la sortie.

La capacité des douches a été réduite pour respecter les règles de distanciation sociale (max. 2 personnes par zone de douches).

Une zone est définie pour l'entreposage des effets personnels à l'intérieur de la piscine. (Masque, lunettes, serviette, nécessaire de douche, etc.) Aucun effet personnel ne pourra être posé à même le sol hormis les sandales de bain.

En raison des risques de dissémination du virus, l'usage des sèche-cheveux fixes et mobiles ainsi que des sèche-mains est interdit.

### **c. Capacité maximale et modalités d'utilisation des bassins**

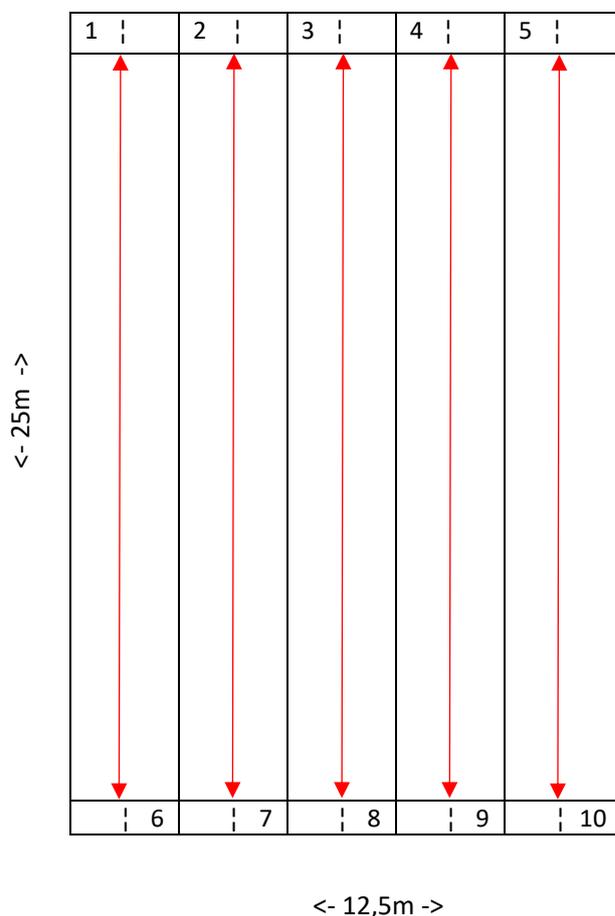
Le bassin de natation sera ouvert, à l'exception de la pataugeoire dont la configuration et les équipements ludiques ne permettent pas le respect des mesures sanitaires générales.

Vu que la natation « libre » ne peut pas garantir le respect des règles de distanciation sociale, le bassin de natation seront organisé en couloirs d'une largeur de 2,5m :

- Le bassin d'initiation sera divisé en 5 couloirs.

- 2 personnes seront autorisées à accéder dans un couloir de 25m.
- Un maximum de 10 personnes sera donc autorisé à nager dans le bassin de natation.

Le schéma ci-dessous visualise l'organisation du bassin :



NB : Le weekend l'accès au bassin peut être proposé aux familles vivant en communauté domestique, selon disponibilités.

Une zone de récupération intérieure sera accessible aux usagers. L'aménagement de ces espaces sera adapté afin de pouvoir respecter à tout moment la distanciation sociale de 2 mètres.

NB : Si de courtes pauses sont autorisées en bout de couloir dans les bassins, des pauses plus longues devront être prises dans les zones de récupération.

**e. Utilisation de matériel par les usagers**

Pour éviter le risque de contamination croisée, seuls seront acceptés le port de lunettes de natation et d'accessoires de flottaison pour les non-nageurs, à l'exclusion de tout autre accessoire (planche, paddles, palmes, etc.).

Le prêt de matériel par le Centre Sportif est momentanément suspendu.

**f. Cours de natation et activités aquatiques**

Les activités aquatiques et les cours de natation collectifs sont suspendus.

### **III. Conditions de mise en œuvre**

Les mesures proposées ne pourront être mises en œuvre qu'après validation des instances gouvernementales compétentes.

Enfin, une campagne d'information et de communication à destination du public doit être mise en place, et le personnel du Centre Sportif doit être formé aux modalités de fonctionnement retenues.

### **IV. Gestes de premiers secours**

Selon les recommandations de la Direction du Ministère de la Santé, les règles de protection individuelle et de distanciation ne s'appliquent plus lorsqu'une personne se trouve en détresse vitale ; au lieu de la pratique du bouche-à-bouche, le Ministère de la santé recommande de privilégier l'utilisation d'un BAVU (Ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnel), respectivement d'un insufflateur manuel.